



20150305

N° 2015/03/05

DEPARTEMENT DU GARD
CANTON DE SAINT-HIPPOLYTE DU FORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du jeudi 12 mars 2015, 18 heures

Nombre de membres en exercice : 30

Membres présents : Mesdames et Messieurs : ANGELI, ARBUS, CHANAL, COMPAN, ISSERT, GAUBIAC, FRATISSIER, GERVASONI, FINIELS, LANGET, MARTIN, POUJOL, ALEGRE, CERET, ROUDIL, NOGUIER, CLAUZEL, BURTET, VALGALIER, PALLIER

Membres absents excusés : Mesdames et Messieurs : BOUVOT, DECISIER, CRUVEILLER, LAYRE, LAURITA, JEAN, CORBIN, FAIDHERBE

Membres absents: Mesdames et Messieurs : CAUSSE, LEPROVOST, GUERIN

Membres remplacés : Monsieur PALLIER remplace Madame DECISIER

Procurations : Monsieur CRUVEILLER donne procuration à Monsieur ROUDIL,
Monsieur LAYRE donne procuration à Monsieur CERET,
Monsieur LAURITA donne procuration à Monsieur ALEGRE,
Monsieur FAIDHERBE donne procuration à Monsieur COMPAN

Membres ayant participé au vote : 24

Date de convocation : 27 février 2015

Date d'affichage : 27 février 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE, le jeudi 12 mars, à 18 heures, le COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ASSIMILES AIGOUAL - CEVENNES - VIDOURLE s'est réuni en nombre prescrit par la loi, aux ateliers techniques du SYMTOMA (ZAM du Tapis Vert) à Saint Hippolyte du Fort, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Gérard GERVASONI.

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard POUJOL

Objet : Participations 2015

Le Président, expose à l'assemblée délibérante la nécessité de fixer le montant de la participation des adhérents suite au vote du Budget Primitif.

Conformément au mode de calcul de l'année précédente, le président propose une participation 2015 scindée en une part fixe de 10,7973 € par habitant (selon le recensement INSEE en vigueur au 1er janvier 2015) correspondant globalement aux frais de structure du syndicat mixte, et une part variable dite « incitative » correspondant aux coûts des prestations assurées par le syndicat mixte et directement proportionnelle aux quantités de déchets résiduels et recyclables produits par chaque E.P.C.I. adhérent durant l'exercice 2014.

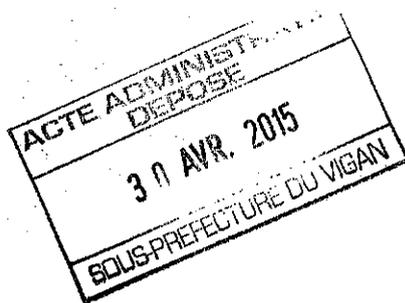
Après en avoir délibéré, le comité syndical, approuve par 20 voix pour et 4 abstentions (Monsieur ROUDIL, Monsieur CRUVEILLER, Monsieur NOGUIER, Monsieur CLAUZEL) le montant des participations 2015 tel que détaillé dans l'annexe jointe.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du comité syndical.

Fait à Saint Hippolyte du Fort, le 18 mars 2015

Ainsi fait et délibéré en séance, ont signé tous les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le~~31 MAR. 2015~~ et de la publication le~~31 MAR. 2015~~.....



Le Président,

Gérald GERVASONI